

CANADA

Province de Québec

Municipalité régionale de comté de La Vallée-de-la-Gatineau

Municipalité de Grand-Remous

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Grand-Remous, tenue le 4 avril 2016 à compter de 19 heures à la salle du centre Jean-Guy Prévost au 1508, route Transcanadienne à Grand-Remous.

Sont présents :

Mme Johanne Bonenfant – Mairesse suppléante

Mme Martine Coulombe – Conseillère

M. Patrick Courville - Conseiller

M. John Rodgers – Conseiller

Mme Jocelyne Lyrette - Conseillère

M. Éric Bélanger – Conseiller

Mme Julie Rail, directrice générale et secrétaire-trésorière, fait office de secrétaire de la séance.

Assistance

Plus de cent quarante (140) personnes assistent à la rencontre.

O-0404-915 **Ouverture de la séance ordinaire**

La mairesse suppléante, Johanne Bonenfant, ayant constaté qu'il y avait quorum, déclare la séance ouverte à 19 heures. Elle souhaite la bienvenue à l'assistance.

O-0404-916 **Adoption de l'ordre du jour**

Le conseiller, Éric Bélanger, propose et il est résolu, que l'ordre du jour soit adopté tel que présenté avec les modifications suivantes :

200-01 Ajout à fin du sujet : «*de bâtiments connexes*».

900-02 Annulation de la résolution n° R-0106-544 / Appui à M. Simon Désabrais auprès de la MRC - Émission de titres miniers

Adoptée à l'unanimité

O-0404-917 **Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 7 mars 2016**

CONSIDÉRANT QU'une copie du document en titre a été remise à tous les membres du conseil deux jours avant la tenue de la présente séance;

CONSIDÉRANT QUE tous les membres du conseil présents déclarent avoir lu le document et renoncent à sa lecture.

EN CONSÉQUENCE, la conseillère, Jocelyne Lyrette , propose et il est résolu, d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 7 mars 2016 tel que présenté.

Adoptée à l'unanimité

O-0404-918 Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 23 mars 2016

CONSIDÉRANT QU'une copie du document en titre a été remise à tous les membres du conseil deux jours avant la tenue de la présente séance;

CONSIDÉRANT QUE tous les membres du conseil présents déclarent avoir lu le document et renoncent à sa lecture.

EN CONSÉQUENCE, le conseiller, Patrick Courville, propose et il est résolu, d'adopter le procès-verbal de la séance extraordinaire du 23 mars 2016 tel que présenté.

Adoptée à l'unanimité

O-0404-919 Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 24 mars 2016

CONSIDÉRANT QU'une copie du document en titre a été remise à tous les membres du conseil deux jours avant la tenue de la présente séance;

CONSIDÉRANT QUE tous les membres du conseil présents déclarent avoir lu le document et renoncent à sa lecture.

EN CONSÉQUENCE, le conseiller, Patrick Courville, propose et il est résolu, d'adopter le procès-verbal de la séance extraordinaire du 24 mars 2016 tel que présenté.

Adoptée à l'unanimité

O-0404-920 Adoption de la liste des chèques émis et des paiements en ligne pour la période du mois de mars 2016

La conseillère, Martine Coulombe, propose et il est résolu, d'adopter la liste des chèques émis ainsi que les paiements en ligne effectués pour la période du mois de mars 2016, au montant de 87 240.62 \$.

Adoptée à l'unanimité

Certificat de disponibilité

Je soussignée, Julie Rail, directrice générale/secrétaire-trésorière, de la municipalité de Grand-Remous, certifie qu'il y a des crédits budgétaires ou extrabudgétaires pour lesquels les dépenses ci-dessus énumérées sont engagées.

O-0404-921 Adoption de la liste des comptes fournisseurs dus pour la période du mois de mars 2016

Le conseiller, John Rodgers, propose et il est résolu, d'adopter la liste des comptes fournisseurs dus pour la période du mois de mars 2016 au montant de 56 087.65 \$.

Adoptée à l'unanimité

Certificat de disponibilité

Je soussignée, Julie Rail, directrice générale/secrétaire-trésorière, de la municipalité de Grand-Remous, certifie qu'il y a des crédits budgétaires ou extrabudgétaires pour lesquels les dépenses ci-dessus énumérées sont engagées.

O-0404-922

Adoption des salaires payés pour le mois de mars 2016

La conseillère, Jocelyne Lyrette, propose et il est résolu, d'adopter la liste des salaires payés pour la période du mois de mars 2016 au montant de 52 810.80 \$.

Adoptée à l'unanimité

Certificat de disponibilité

Je soussignée, Julie Rail, directrice générale/secrétaire-trésorière, de la municipalité de Grand-Remous, certifie qu'il y a des crédits budgétaires ou extrabudgétaires pour lesquels les dépenses ci-dessus énumérées sont engagées.

O-0404-923

Adoption des prévisions budgétaires à la baisse des revenus et des dépenses pour l'année financière 2016

CONSIDÉRANT QUE le Conseil a revu à la baisse ses prévisions budgétaires des revenus et des dépenses pour l'année financière 2016;

CONSIDÉRANT QUE le Conseil a adopté lors de sa séance extraordinaire du 24 mars 2016 la 1^{ère} modification au Règlement n° O-010216-277, règlement décrétant l'adoption des taux variés de la taxe foncière pour l'année 2016 et décret stipulant que les taux de la taxe foncière annuelle seront dorénavant adoptés par résolution;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu d'effectuer les ajustements de chacun des postes budgétaires affectés par la révision à la baisse des revenus et des dépenses;

EN CONSÉQUENCE, le conseiller, Éric Bélanger, propose et il est résolu que les ajustements et les transferts budgétaires soient adoptés tel que décrit ci-dessous.

N° DE COMPTE AU GL TITRE DÉBIT CRÉDIT

REVENUS

Taxe sur la valeur foncière

01-211-11-130	Taxes générales		342 057
01-211-11-210	Sûreté du Québec	81 172	
01-211-11-310	Quote-part MRC	165 406	
01-211-11-410	Fonds développement économique	32 819	
01-211-11-510	Service de premiers répondants	25 708	
01-211-11-610	Service de clinique de santé	94 298	

Imposition de droits

01-244-10-000	Compensation permis de séjour	90 000	
---------------	-------------------------------	--------	--

DÉPENSES

Administration générale

02-130-00-340-00	Publicité - Écran TV		2 000
02-130-00-999-00	Comité développement économique		22 218

Sécurité publique

02-220-00-525-00	Entretien et réparation véhicules		8 000
03-313-22-725-00	Achat machinerie, outil et équipement		7 500
03-313-22-725-04	Véhicule de service et équipements		3 500

N° DE COMPTE AU GL TITRE DÉBIT CRÉDIT

DÉPENSES (suite)

Voirie municipale

02-330-00-525-00	Entretien des camions à neige	5 000
02-330-00-622-00	Réserve de sable	4 000
02-330-00-631-00	Diesel des camions à neige	5 000
02-330-00-635-00	Sel à déglacer	7 500
03-313-33-729-01	Local voirie et de la pompe à eau	24 591

Aménagement, urbanisme et développement

02-610-00-522-01	Embellissement des parcs	3 000
02-610-00-522-03	Aménagement de toilettes sèches	2 500
02-610-00-522-04	Aménagement de jeux extérieurs	3 000
02-610-00-522-06	Aménagement gestion des îles	5 000
02-610-00-996-00	Concours embellissement	1 500

Loisirs et culture

02-701-30-141-51	Rémunération surveillance	3 382
02-701-30-521-01	Recouvrement plancher patinoire	6 000
02-701-30-526-00	Entretien et réparation équipement	2 000
02-701-30-527-01	Aménagement et ameublement	13 000
02-701-30-527-02	Centre de conditionnement physique	2 000
02-701-90-970-01	Fête des voisins	7 000
02-702-30-670-02	Animation, formation et autres	500

Frais de financement

02-921-00-840-10	Intérêts broyeur forestier	1 077
02-921-00-840-11	Intérêts camion de voirie	3 588

Financement

03-210-18-000-00	Capital broyeur forestier	3 448
03-210-19-000-00	Capital camion de voirie	11 493

Affectations

03-410-00-000-00	Surplus de fonctionnements non affecté	10 451
------------------	--	--------

GRAND TOTAL : **499 854 499 854**

Adoptée à l'unanimité

O-0404-924

Appel d'offres pour les travaux d'agrandissement de la caserne et de bâtiments connexes

Le conseiller, John Rodgers, propose et il est résolu que la municipalité procède à la présentation d'un appel d'offres pour les travaux d'agrandissement de la caserne et de bâtiments connexes. La directrice générale, Julie Rail, l'architecte, Pierre-Luc Beauregard, et l'ingénieur, Alexandre Hudon de WSP sont mandatés dans ledit dossier.

QUE ledit appel d'offres sera publié dans un journal local de la Vallée-de-la-Gatineau et d'Antoine-Labelle ainsi que sur le site SE@O «Système électronique d'appel d'offres».

QUE la Municipalité de Grand-Remous ne s'engage à accepter ni la plus basse ni aucune des soumissions reçues et n'encourt aucune obligation envers les soumissionnaires. L'octroi du contrat est **CONDITIONNEL** à l'obtention de la subvention, à l'acceptation ainsi qu'à l'approbation du règlement d'emprunt par le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT).

Adoptée à l'unanimité

Certificat de disponibilité

Je soussignée, Julie Rail, directrice générale/secrétaire-trésorière, de la municipalité de Grand-Remous, certifie qu'il y a des crédits budgétaires ou extrabudgétaires pour lesquels les dépenses ci-dessus énumérées sont engagées.

O-0404-925

Annulation du procès verbal n° O-0703-894

CONSIDÉRANT QUE le Conseil a adopté, à sa séance extraordinaire du 24 mars 2016, la 1^{ère} modification Règlement N° 010216-277, règlement décrétant l'adoption des taux variés de la taxe foncière pour l'année 2016 et décret stipulant que les taux de la taxe foncière annuelle seront dorénavant adoptés par résolution;

CONSIDÉRANT QUE l'achat et l'installation d'un broyeur forestier sur la rétrocaveuse font partie des dépenses retranchées par le Conseil;

EN CONSÉQUENCE, la conseillère, Jocelyne Lyrette, propose et il est résolu que le procès verbal n° O-0703-894 soit abrogé au livre des minutes de la municipalité.

Adoptée à l'unanimité

O-0404-926

Mandat pour deux (2) ans à l'Union des municipalités du Québec / Achat de chlorure de sodium (sel à déglacage des chaussées)

ATTENDU QUE la Municipalité de Grand-Remous a reçu une proposition de l'Union des municipalités du Québec (UMQ) de préparer, en son nom et au nom de plusieurs autres municipalités intéressées, un document d'appel d'offres pour un achat regroupé de sel de déglacage des chaussées (chlorure de sodium);

ATTENDU QUE les articles 29.9.1 de la *Loi sur les cités et villes* et 14.7.1 du *Code municipal* :

- permettent à une organisation municipale de conclure avec l'UMQ une entente ayant pour but l'achat de matériel;
- précisent que les règles d'adjudication des contrats par une municipalité s'appliquent aux contrats accordés en vertu du présent article et que l'UMQ s'engage à respecter ces règles;
- précisent que le présent processus contractuel est assujéti à la *Politique de gestion contractuelle de l'UMQ pour ses ententes de regroupement* adoptée par le conseil d'administration de l'UMQ;

ATTENDU QUE la Municipalité désire participer à cet achat regroupé pour se procurer le sel de déglacage des chaussées (chlorure de sodium) pour les quantités nécessaires pour ses activités et selon les règles établies au document d'appel d'offres préparé par l'UMQ, pour les deux (2) prochaines années;

EN CONSÉQUENCE, la conseillère, Martine Coulombe, propose et il est résolu :

QUE le préambule fasse partie intégrante des présentes comme si récépissé au long;

QUE la Municipalité confirme, comme les lois le permettent, son adhésion à ce regroupement d'achats géré par l'UMQ pour deux (2) ans, soit jusqu'au 30 avril 2018 représentant le terme des contrats relatifs à la saison 2017-2018;

QUE pour se retirer de ce programme d'achat regroupé, la Municipalité devra faire parvenir une résolution de son Conseil à cet effet, et ce, au moins trente (30) jours avant la date de publication de l'appel d'offres public annuel;

QUE la Municipalité confie, à l'Union des municipalités du Québec (UMQ), le mandat de préparer, sur une base annuelle, en son nom et celui des autres municipalités intéressées, un document d'appel d'offres pour adjudger un contrat d'achat regroupé du chlorure de sodium nécessaire aux activités de la Municipalité, pour les appels d'offres couvrant les saisons 2016-2017 et 2017-2018;

QUE si l'UMQ adjuge un contrat, la Municipalité s'engage à respecter les termes de ce contrat comme si elle avait contracté directement avec le fournisseur à qui le contrat est adjugé;

QUE pour permettre à l'UMQ de préparer son document d'appel d'offres, la Municipalité s'engage à lui fournir les quantités de chlorure de sodium dont elle aura besoin, en remplissant chaque année la fiche d'information et en la retournant à la date fixée;

QUE la Municipalité reconnaît que l'UMQ recevra, directement de l'adjudicataire, des frais de gestion, correspondant à un pourcentage du montant total facturé avant taxes à chacun des participants. Pour la saison 2016-2017, ce pourcentage est fixé à 0,95 % pour les municipalités membres de l'UMQ et à 1,6 % pour les municipalités non membres de l'UMQ. Pour les saisons subséquentes, ces pourcentages seront fixés annuellement et précisés dans le document d'appel d'offres;

QU'un exemplaire signé et conforme de la présente résolution, soit transmis à l'Union des municipalités du Québec.

Adoptée à l'unanimité

O-0404-927

Appel d'offres pour l'achat et l'entreposage de granulats pour abrasif d'hiver AB-10

La conseillère, Jocelyne Lyrette, propose et il est résolu de donner mandat à la directrice générale, Julie Rail, afin qu'elle prépare les documents nécessaires d'appel d'offres par invitation pour l'achat et l'entreposage d'un maximum de 3 000 tonnes métriques de granulats pour abrasif d'hiver AB-10.

Adoptée à l'unanimité

O-0404-928 **Mandat au Service de Génie municipal de la MRC / Appel d'offres pour les travaux de réfection du chemin Quatre Pattes et autres travaux de réfection de chemins effectués en régie interne**

Le conseiller, John Rodgers, propose et il est résolu que la directrice générale soit autorisée à octroyer tout mandat au Service de Génie municipal de la MRC pour la préparation des documents nécessaires reliés à la préparation des appels d'offres pour la réalisation des travaux de réfection des chemins municipaux prévus pour l'année financière 2016.

Adoptée à l'unanimité

O-0404-929 **Mandat à la firme de comptables Piché & Lacroix CPA inc.**

Le conseiller, Éric Bélanger, propose et il est résolu que mandat soit donné à la firme de comptables Piché & Lacroix CPA inc. pour auditer la reddition de compte 2015 dans le cadre du «**Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local**».

Adoptée à l'unanimité

O-0404-930 **Programme des stations de lavage de bateaux**

La conseillère, Jocelyne Lyrette, propose et il est résolu que la Municipalité de Grand-Remous appuie le Regroupement pour la protection de l'eau de la Vallée-de-la-Gatineau dans l'implantation de son «**Programme des stations de lavage de bateaux**» à l'intérieur des limites de son territoire, le tout conditionnel à ce que ladite implantation dudit programme soit sans frais pour la Municipalité.

Adoptée à l'unanimité

AVIS DE MOTION **AVIS DE MOTION - Règlement n° 040416-280**

AVIS DE MOTION est par la présente donné par le conseiller, John Rodgers, qu'à une prochaine séance de ce Conseil, de la présentation du Règlement n° 040416-280, règlement décrétant un programme de soutien à de petites rénovations pour la revitalisation de la municipalité de Grand-Remous.

Adopté

O-0404-931 **Ajout de deux nouveaux membres au Comité consultatif d'urbanisme**

CONSIDÉRANT QUE le Conseil juge nécessaire et essentiel d'ajouter deux nouveaux membres au Comité consultatif d'urbanisme;

EN CONSÉQUENCE, la conseillère, Martine Coulombe, propose et il est résolu que Mme Mélanie Jetté et M. Éric Pauzé soient nommés pour siéger sur ledit comité.

La durée du mandat sera jusqu'au 5 décembre 2017 et renouvelable par résolution du conseil municipal.

Adoptée à l'unanimité

O-0404-932

M. Gérard Coulombe / Retrait d'une modification de zonage

CONSIDÉRANT QUE M. Gérard Coulombe a déposé, le 13 novembre 2015, avec sa demande de modification de zonage un paiement au montant de cinq cents dollars (500\$) couvrant les frais de ladite modification;

CONSIDÉRANT QU'aucune démarche ni aucuns frais n'ont été engagés dans ladite demande par la Municipalité;

CONSIDÉRANT QUE le 17 mars 2016, le demandeur a avisé la Municipalité du retrait de sa demande;

EN CONSÉQUENCE, le conseiller, Éric Bélanger, propose et il est résolu que la Municipalité acquiesce à la demande de M. Coulombe et procède au remboursement de la somme déjà payée, soit cinq cents dollars (500\$).

Adoptée à l'unanimité

Certificat de disponibilité

Je soussignée, Julie Rail, directrice générale/secrétaire-trésorière, de la municipalité de Grand-Remous, certifie qu'il y a des crédits budgétaires ou extrabudgétaires pour lesquels les dépenses ci-dessus énumérées sont engagées.

O-0404-933

Chasse aux cerfs de Virginie au Québec

CONSIDÉRANT QUE la saison 2015 pour la chasse aux cerfs de Virginie au Québec s'est terminée à la baisse de 10 000 cerfs comparativement à la saison précédente;

CONSIDÉRANT QUE les chiffres disponibles démontrent une baisse des ventes de permis, soit tout près de 3 000 en rapport avec la saison 2014;

CONSIDÉRANT QUE la récolte de cerfs de Virginie au Québec chute d'année en année et que plusieurs facteurs sont en cause;

CONSIDÉRANT QUE le Conseil croit que favoriser la récolte du cerf mâle ayant quatre pointes et plus permettrait aux cerfs de se reproduire et améliorerait la qualité de chasse à très court terme pour les zones 10 et 11;

CONSIDÉRANT QUE le Conseil croit que ses actions favoriseraient la qualité des récoltes du cerf et donneraient la chance aux générations futures de pratiquer cette activité qui selon les données est appelée à disparaître;

CONSIDÉRANT QU'une étude sur le cerf de Virginie au Québec permettrait au ministère de trouver des pistes de solution tout en consultant les gens concernés, soit les chasseurs, les pourvoyeurs et autres intervenants du milieu;

EN CONSÉQUENCE, le conseiller, Patrick Courville, propose et il est résolu de demander au ministère de réaliser une étude et qu'à la suite

des résultats obtenus, de revoir, en tout ou en partie, la réglementation sur la chasse au cerf de Virginie au Québec.

QUE copie de cette résolution soit acheminée pour appui à la MRCVG ainsi que toutes les municipalités et à toutes les MRC faisant partie des zones 10 et 11.

Adoptée à la majorité

POUR : 4

CONTRE : 1

Le conseiller, John Rodgers, enregistre sa dissidence.

O-0404-934

Acquisition d'une poignée d'entrée avec serrure à clavier

CONSIDÉRANT QUE les rénovations apportées au centre de conditionnement physique augmentent le nombre d'utilisateurs des locaux;

CONSIDÉRANT QUE l'accès au centre de conditionnement s'effectue actuellement au moyen d'une clé ce qui exige un certain contrôle du nombre de clés en circulation et engage des frais de reproduction de clés;

CONSIDÉRANT QUE l'accès au centre de conditionnement physique au moyen d'une poignée d'entrée avec serrure à clavier faciliterait à distance l'ajout ainsi que l'annulation de nouveaux utilisateurs;

EN CONSÉQUENCE, la conseillère, Martine Coulombe, propose et il est résolu que mandat soit donné à la directrice générale afin d'obtenir deux estimations des coûts d'achat et d'installation d'un tel système et autorise la dépense au profit du fournisseur le moins élevé.

Adoptée à l'unanimité

Certificat de disponibilité

Je soussignée, Julie Rail, directrice générale/secrétaire-trésorière, de la municipalité de Grand-Remous, certifie qu'il y a des crédits budgétaires ou extrabudgétaires pour lesquels les dépenses ci-dessus énumérées sont engagées.

O-0404-935

Remplacement des sept (7) détecteurs de fumée pour les immeubles du 1508 et 1510, route Transcanadienne

CONSIDÉRANT QU'Alarmes GS inc. ont le mandat d'effectuer l'inspection annuelle de notre système d'alarme incendie pour les immeubles situés au 1508 et 1510, route Transcanadienne;

CONSIDÉRANT QUE suite à l'inspection annuelle, il est recommandé de remplacer les détecteurs de fumée étant donné l'âge qui est de plus de dix (10) ans et la difficulté à déclencher ledit système;

EN CONSÉQUENCE, la conseillère, Jocelyne Lyrette, propose et il est résolu que mandat soit donné à la directrice générale afin d'obtenir deux estimations des coûts d'achat et d'installation des sept (7) détecteurs de fumée et autorise la dépense au profit du fournisseur le moins élevé.

Adoptée à l'unanimité

Certificat de disponibilité

Je soussignée, Julie Rail, directrice générale/secrétaire-trésorière, de la municipalité de Grand-Remous, certifie qu'il y a des crédits budgétaires ou extrabudgétaires pour lesquels les dépenses ci-dessus énumérées sont engagées.

O-0404-936

Annulation du procès verbal n° R-0106-544

CONSIDÉRANT QUE le 25 mai dernier, M. Simon Désabrais a soumis une demande d'appui afin de modifier l'affectation de villégiature pour les zones V-159 et V-159B, soit pour les lots 43 à 47 du rang 1 canton de Lytton;

CONSIDÉRANT QUE ladite demande d'appui fait suite aux modifications apportées dans la Loi sur les mines le 10 décembre 2013;

CONSIDÉRANT QUE suite à ladite modification la MRC Vallée-de-la-Gatineau a choisi l'option d'attendre les grandes orientations gouvernementales avant de prendre position;

CONSIDÉRANT QUE le fait que seule une MRC peut intervenir auprès du ministère, le Conseil a adopté, à sa séance ordinaire du 1^{er} juin 2015, une résolution d'appui à M. Simon Désabrais auprès de la MRC Vallée-de-la-Gatineau;

CONSIDÉRANT QUE la MRC Vallée-de-la-Gatineau prône l'autonomie municipale et demande à la Municipalité de prendre position dans ledit dossier;

CONSIDÉRANT QUE le Conseil juge nécessaire de revoir sa position dans ledit dossier;

EN CONSÉQUENCE, le conseiller, John Rodgers, propose et il est résolu que le procès verbal n° R-0106-544 soit abrogé au livre des minutes de la municipalité.

Adoptée à l'unanimité

Période de questions et parole au public

La période de questions débute à 19h20.

O-0404-937

Levée de la séance

La conseillère, Jocelyne Lyrette, propose et il est résolu de lever la présente séance à 20h32.

Adoptée à l'unanimité

Johanne Bonenfant
Mairesse suppléante

Julie Rail
Directrice générale